

**PROCES VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CORCELLES LES ARTS**

SEANCE DU 20 JUIN 2024

CONVOCATION : 11/06/2024

AFFICHAGE : 11/06/2024

Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

L'An Deux Mil Vingt-Quatre à 19 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Thierry DUBUISSON, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Dominique OPERON

Etaient présents : MM DUBUISSON Thierry. DUBREUIL Jean-François. DUBREUIL Camille. TAVERNIER Gilles. VADOT Gérald - Mme OPERON Dominique. Melles DUBUISSON Solène – REVIRON Julie.

Absents excusés : Mrs CHOLET Pierre – MINET Aurélien – Mme BESSIERE Stéphanie

1/ Nomination Coordonnateur communal pour recensement Janvier 2025

Le Maire,

- **EXPOSE** au conseil municipal que le recensement de la population de la commune de CORCELLES LES ARTS aura lieu du 16 Janvier 2025 au 15 février 2025.
- **QUE** pour ce faire, il convient de nommer un coordonnateur communal par arrêté municipal,
- **DESIGNE** Mme BERT Florence épouse FLOCHON, secrétaire général de mairie afin d'assumer les fonctions de coordonnateur communal.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**
- **ACCEPTE** ce choix et **MANDATE** son maire en exercice pour la signature de tout document relatif à cette affaire.

2/ PLANNING DES BUREAUX DE VOTE – ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024 :

- **PREPARE** la tenue des bureaux de vote des élections législatives des 30 juin et 7 Juillet prochain.
- **INDIQUE** que les élections se tiendront à la salle des fêtes Yves JAMAÏT pour les 2 tours comme précédemment et que si les électeurs ont perdu leur carte électorale cela ne leur empêche pas de venir voter. Par ailleurs, pour les nouvelles inscriptions sur la liste électorale, seules celles arrivées au 9 Juin complètes dernier délai sur le site peuvent être prises en compte. La liste électorale étant arrêtée au 10 Juin (J- 20 avant la date des élections comme le prévoit la loi).
- **QU'IL EXISTE** 3 sortes de procuration : La totalement dématérialisée qui peut se faire en mairie de MEURSAULT (à charge pour les mandants de disposer d'un carte d'identité dernière mouture soit format carte bancaire), la semi-dématérialisée avec saisie sur INTERNET et passage en gendarmerie la plus proche ou commissariat, et la classique sur format papier qui se fait également en gendarmerie ou commissariat.

**3/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION/
COMMUNE AGENT COMMUNAL POUR TEMPS MERIDIEN :**

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE les termes de la convention proposée par la Communauté d'Agglomération BEAUNE COTE ET SUD.
- MANDATE son maire en exercice pour la signature de celle-ci.

DECISION : ADOPTEE à l'unanimité.

4/ POINT SUR LES TRAVAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Le Conseil Municipal,

- ENTEND le point fait sur l'avancée des travaux d'assainissement collectif.
- EXPOSE que cet été verra la finalisation des travaux sur MASSE et l'avancée au niveau du lotissement du Pâquier de l'Etang. Les travaux envisagés pour la rue des Goueys ne débuteront qu'en Septembre.

5/ TRAITE LES QUESTIONS DIVERSES

